

1er mai 2024 - 13h00



CLM la Bathie

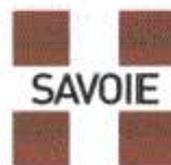
CLM en circuit (2 tours)
14 km - 50 m dénivelé



- Clm ouvert à toutes et tous (+ de 13 ans)
- Classement par catégorie d'âge
- **Championnat régional FSGT CLM individuel**
Et par équipe

INSCRIPTIONS A FAIRE SUR :

www.eventicom.fr



LE DÉPARTEMENT





**CHAMPIONNAT REGIONAL DE
CYCLISME SUR ROUTE
Contre la montre
AUVERGNE – RHONE – ALPES
Mercredi 1^{er} mai 2024**

ACCES la Bathie 73540

5 rue de l'énergie

RN 90 SORTIE 32 B

-
-
-
-

Renseignements complémentaires
Cycling.organisation.y.d@gmail.com
Yves Duchêne
Tel 0672721439

La Bathie

ORGANISATION

Cycling Organisation Ydd et les clubs du Comité Départemental FSGT 73/74 et la commune de La Bathie seront heureux de vous accueillir pour le championnat régional Auvergne-Rhône-Alpes FSGT. La Bathie se situe l'entrée de la vallée de la Tarentaise en Savoie, son maintenant réputé circuit va vous accueillir, après le championnat AURA 2023 contre la montre et les championnats des Savoies 2023. Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires pour venir à La Bathie, ainsi que ceux concernant le circuit de ce championnat régional FSGT sur route 2024. Il est impératif que chaque commission départementale motive ses clubs affiliés afin que les pelotons de chacune des catégories soient représentatifs du cyclisme FSGT en Auvergne Rhône Alpes. L'organisation fournit des bénévoles pour que vous passiez une journée la plus agréable possible en assurant différents postes : remises de dossards et renseignements, classements, signaleurs, véhicules suiveurs, commissaires de courses, restauration rapide... Nous vous donnons rendez-vous le **mercredi 1^{er} mai 2024** sur la ligne de départ de La Bathie pour défendre vos chances dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité au cœur des actions de la FSGT. Un parking sera prévu et fléché, afin de faciliter la circulation et d'assurer au maximum la sécurité des personnes dans le déroulement de cette épreuve. **Merci de stationner dans cette zone.**

Cycling.organisation.y.d@gmail.com

Yves Duchêne

Tel 0672721439

La Bathie



REGLEMENT

CHAMPIONNAT REGIONAL AUVERGNE – RHONE – ALPES CONTRE LA MONTRE

Article 1 – MODALITES D'ENGAGEMENT

Le classement pour le titre de championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Chaque coureur s'inscrit individuellement (ou par l'intermédiaire de son club) sur :

eventicom.fr

Le comité départemental collecte les candidatures de ses coureurs via le document en **ANNEXE 1** pour valider les quotas.

Le comité départemental adresse ce tableau à l'organisateur responsable :

cycling.organisation.y.d@gmail.com

DATE BUTOIR D'INSCRIPTION [20 AVRIL 2024 - 19H00](#)

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat de France CLM FSGT du 31 août et 01 septembre 2024.

Le prix des engagements est de **5 Euros** pour les minimes / Cadets et de **10 Euros** pour les autres catégories.

Ces montants sont réglés sur **eventicom.fr** lors des inscriptions.

Critères de sélection

Chaque coureur uniquement FSGT devra justifier de sa participation à **3** épreuves FSGT sur route, sur la période du **2 mai 2023 au 19 avril 2024**

Pour les coureurs « Multi- licenciés », il sera demandé de justifier **6** épreuves FSGT dont **3** sur route, du **2 mai 2023 au 19 avril 2024**.

Attention : une sanction sera prise en cas de fausse déclaration.

[Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve](#)

Article 2 – CATEGORIES

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

-Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2024 INDIVIDUEL se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT.

- Minimés (F/G) né(e) s en 2010 et 2011

Braquet limité pour les minimés à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après.

- Cadet (te) s né(e) s en 2008 et 2009

- Juniors nés en 2006 et 2007

- Espoirs nés entre 2002 et 2005

- Seniors nés entre 1985 et 2001

- Vétérans nés entre 1975 et 1984

- Super Vétérans nés entre 1965 et 1974

- Anciens nés en 1964 et avant

- Féminines nées en 2007 et avant (de junior à ancienne)

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

-Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes **2024 PAR EQUIPE** se fera par EQUIPE DE CLUB OU DE DEPARTEMENT toutes catégories d'âge confondues

- 1 équipe de 4 coureurs par club homme le temps est pris sur le 3^{ème} arrivant.
- 1 équipe de 3 coureurs par club féminine le temps est pris sur la 2^{ème} arrivante.



Article 3 – ASPECTS TECHNIQUES ET HORAIRES

- ASPECTS TECHNIQUES

- Le port du casque à calotte rigide « **norme CE** » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.
- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.
- Le ravitaillement est autorisé sur tout le circuit, en dehors de la zone d'arrivée, exclusivement par piéton sur le côté droit de la chaussée.
- Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un autre coureur, devra se laisser décrocher sans prendre le sillage, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Les **Vélos à Assistance Electrique** sont interdits. Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées.

- HORAIRES

11h00 Remise des plaques de cadre et dossards

Elle se fera à la salle des fêtes sur présentation de la licence signée, avec son timbre de catégorie et une photo.

Les plaques de cadre, équipées d'un transpondeur, seront fixées par deux colliers de serrage au niveau du guidon.

Toutes les catégories seront dotées d'un dossard qu'il faudra fixer par 6 épingles, sur les poches du maillot, sans être plié. Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

Se présenter 10 minutes avant son départ.

Départ de minute en minute

13h départ du 1^{er} coureur

2 tours de 6.3 kms = 12.6kms

15H départ des Equipes

3 tours de 6.3 kms = 18.9 kms

Parcours et profil : **ANNEXE 2**

Complément assurance : **ANNEXE 3**



Article 4 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti dopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL :

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum



Article 5 - RECOMPENSES

- La remise des récompenses aura lieu vers **17 h** après la dernière course pour toutes les catégories
- Les trois premiers coureurs et équipes de chaque catégorie seront récompensé(e)s
- La présence des coureurs au podium est obligatoire sous peine d'être déchu de sa place, par respect de l'organisation et de l'évènement sportif.
- Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club ou comité

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur

ACCES la Bathie 73540

5 rue de l'énergie

RN 90 SORTIE 32 B

- Renseignements complémentaires
- Cycling.organisation.y.d@gmail.com
- Yves Duchêne
- Tel 0672721439



ANNEXE 1

CHAMPIONNAT REGIONAL contre la montre AUVERGNE-RHONE-ALPES à La Bathie 1^{er} mai 2024

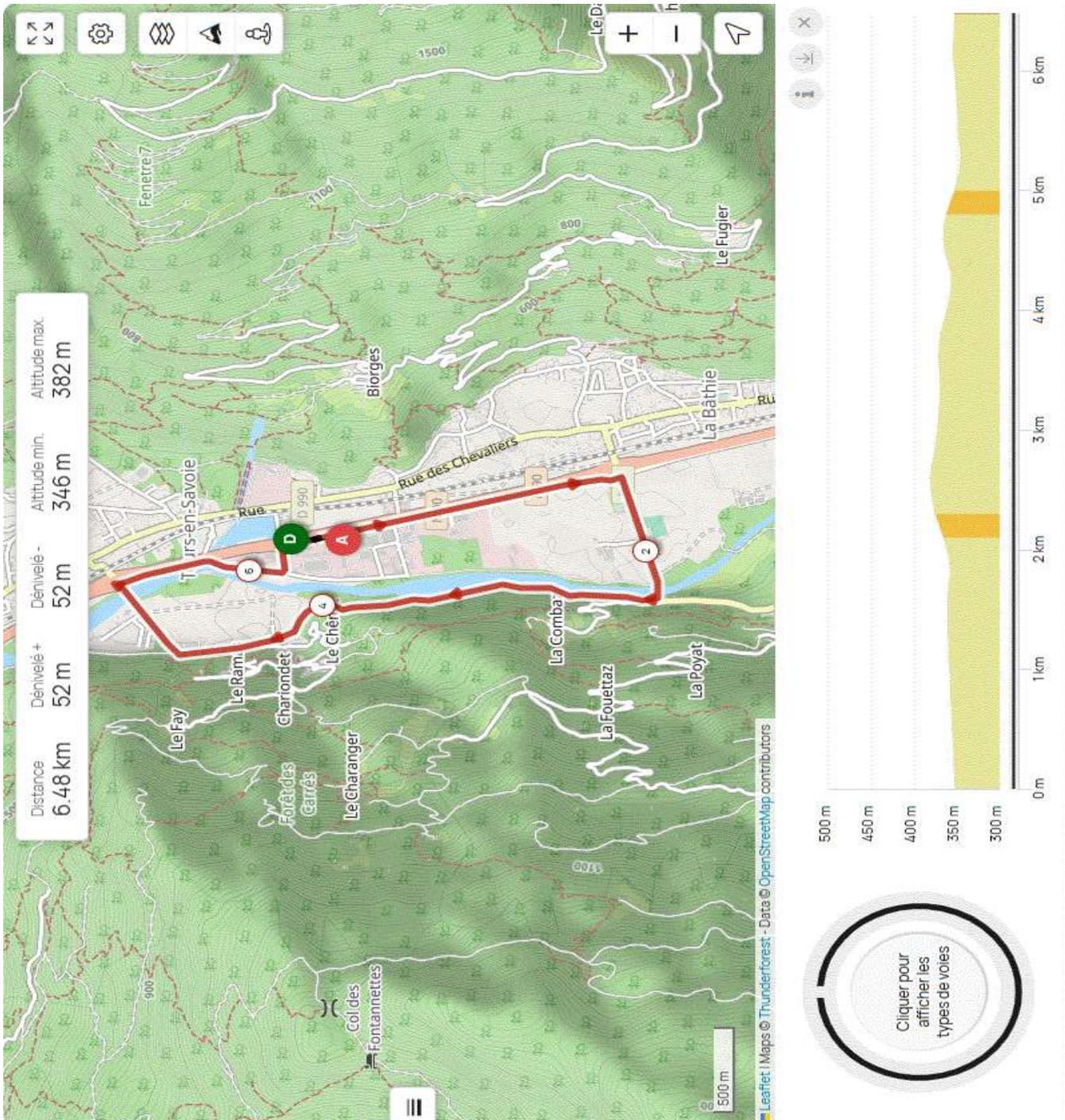
COMITE :	Nom du responsable :

N° de licence	NOM	Prénom	Date de Naissance	Catégorie d'âge	Tarif
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					TOTAL =

Document à renvoyer validé par le département

cycling.organisation.y.d@gmail.com

ANNEXE 2



ANNEXE 3

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participant(e)s régulièrement inscrit(e)s et contrôlé(e)s au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, **les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participant(e)s de se garantir pour ce type de dommages. Les licencié(e)s doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils (elles) sont bien couvert(e)s de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licencié(e)s, de souscrire au minimum à l'assurance proposée, ou à d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.**

Dommages matériels et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.